



Abri de jardin inférieur à 180 cm

Par **manucactus**, le **08/02/2016** à **17:55**

Bonjour,
je souhaite faire un abri de jardin de 10 m²
dont 4 m² seront d'une hauteur sous toit supérieur à 180 cm
et 6 m² seront inférieur à 180 cm

dans ma commune je suis en AUH2 concernant le PLU

Dois je faire une déclaration préalable ou pas ?
merci